



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Domaine de direction Immigration et intégration
*en coordination avec la Direction consulaire du
Département fédéral des affaires étrangères DFAE*



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Édition 2019

3003 Berne-Wabern, 2 juillet 2020

Table des matières

Table des matières	2
L'essentiel en bref	4
Brève analyse des évolutions actuelles	4
0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger	4
0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.8)	4
0.2 Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 - 1.8)	5
0.3 Accords de libéralisation en matière de visas et accords bilatéraux (cf. 1.9 - 1.10)	7
0.4 Accords de représentation (cf. 1.11 - 1.12)	8
0.5 Prestataires de services externes (cf. 2.1 - 2.2)	8
0.6 Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)	9
0.7 Buts du séjour (cf. 3.1 - 3.3)	9
0.8 Sexe et âge des demandeurs (cf. 4.1 - 4.2)	10
0.9 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 5.1 - 5.3)	10
0.10 Visas humanitaires (cf. 6.1 - 6.4)	10
Statistiques Visa Monitoring	12
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés	12
1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2019, par types de visa	12
1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle, 2017 à 2019	12
1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa en 2019 et 2018	13
1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2017 à 2019	13
1.5 Demandes de visa en 2019 et 2018 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs	14
1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2017 à 2019	15
1.7 Les dix principaux pays d'origine avec le plus grand nombre de visas refusés en 2019 et 2018	16
1.8 Les dix représentations avec le plus grand nombre de visas refusés en 2019 et 2018	16
1.9 Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE en 2019	17
1.10 Accords bilatéraux en 2019	17
1.11 États membres de Schengen représentés par la Suisse en 2019	17
1.12 États membres de Schengen qui représentent la Suisse en 2019	17
2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne	18
2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2018 et 2019	18
2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes en 2019 et 2018	18
2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne en 2019	19
3 Buts du séjour	20
3.1 Évolution des dix buts de séjour possible, années 2019 et 2018	20
3.2 Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2019	20
3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés en 2019, ventilés par but de séjour	21
4 Sexe et âge des demandeurs	22

4.1	Sexe et âge des demandeurs, de 2019 à 2017	22
4.2	Mise en regard des groupes d'âge, de 2017 à 2019	22
4.3	Les cinq représentations selon les visas demandés en 2019, ventilés par sexe et par âge	23
5	Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels	24
5.1	Vue d'ensemble de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2019	24
5.2	Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2017 à 2019	24
5.3	Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations en 2019 et 2018	25
6	Visas humanitaires	26
6.1	Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2018 et 2019	26
6.2	Nombre de visas humanitaires délivrés en 2019, par catégorie	27
6.3	Nombre de visas humanitaires délivrés en 2019, ventilés par les cinq principales représentations	27
6.4	Nombre de visas humanitaires délivrés en 2019, ventilés par les cinq principales nationalités	27
	Impressum	28

L'essentiel en bref

Période	Demandes Total	Demandes Évolution	Demandes Schengen Total	Demandes Schengen Évolution	Demandes Schengen refusées	Demandes Schengen Taux de refus
2017	587 298		519 894		40 429	7,8 %
2018	630 881	+43 583 (+7,4 %)	561 056	+41 162 (+7,9 %)	43 921	7,8 %
2019	688 691	+57 810 (+9,2 %)	614 473	+53 417 (+9,5 %)	50 353	8,2 %

Aperçu de l'évolution

- Le nombre de demandes de visa a de nouveau augmenté de manière significative par rapport à l'année précédente (+9,2 %). Une forte hausse a notamment été enregistrée pour les ressortissants chinois, kosovars, indiens et saoudiens.
- Pour la première fois depuis l'adhésion de la Suisse à Schengen¹, notre pays a enregistré plus de 600 000 demandes de visa Schengen, dont quelque 383 000 aux fins de tourisme.
- Plus de la moitié des visas Schengen ont été requis par des citoyens indiens (32 %) ou chinois (18,5 %).
- Environ un quart des demandes de visa Schengen déposées auprès d'une représentation suisse à l'étranger ont été traitées à New Delhi (Inde).
- Pour la première fois depuis l'introduction du monitoring des visas, parmi tous les visas Schengen demandés dans le monde, plus de 500 000 ont été déposés par l'intermédiaire d'un prestataire de services externe.

Brève analyse des évolutions actuelles

0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger

0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.8)

- On observe une hausse sensible du nombre de demandes tant pour les visas Schengen (+53 417 demandes, +9,5 %) que pour les visas nationaux (+4393, +6,3 %). La part des visas nationaux sur l'ensemble des demandes de visas s'élève à 10,8 % (2018 : 11,1 %).
- L'augmentation du nombre de demandes de visa Schengen relevée par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la hausse significative du nombre de demandes déposées par des ressortissants chinois (+26 909 demandes, +31 %). Les demandes formées par des citoyens indiens (+9412, +5 %), kosovars (+8831, +28,4 %) et saoudiens (+5298, +30 %) sont également en forte progression.
- Parmi les dix principaux pays d'origine des demandeurs de visa, une baisse a été constatée pour l'Iran (-3529 demandes, -24 %), la Thaïlande (-1525, -3,5 %) et la Russie (-483, -2,3 %). S'agissant de l'Iran, elle s'explique par la très forte dépréciation de la monnaie nationale due à la morosité de la situation politique et économique qui y règne. En ce qui concerne la Russie, il s'agit de la plus faible baisse depuis 2015.

¹ 12 décembre 2008

- Un visa national sur trois (34 %) a été accordé à un ressortissant kosovar (8619 visas), chinois (5723), états-unien (5445) ou indien (5431).
- 59,6 % des visas nationaux sont délivrés pour des *raisons familiales* (par ex., regroupement familial, mariage), 17,4 % pour accomplir une *formation théorique* (par ex., études) et 17,1 % pour des *raisons professionnelles*.
- Le nombre de *visas à validité territoriale limitée (VTL)* a nettement augmenté par rapport à l'année précédente (+5698 visas, +19,5 %). Cette évolution est due à la forte hausse du nombre de demandes accordées à des Kosovars (+6799 VTL, 27,1 %). Vu que le passeport kosovar n'est toujours pas reconnu par certains États Schengen, les ressortissants du Kosovo doivent demander un VTL pour pouvoir entrer en Suisse. Dans la plupart des cas (95,6 %, 33 084 visas), un VTL a dû être délivré parce que certains États membres de Schengen ne reconnaissaient pas le document de voyage. Les autres VTL ont été émis en raison d'*obligations internationales* (2,4 %) ou d'*intérêts nationaux* (1,3 %) ou encore pour *raisons humanitaires* (0,7 %, cf. chap. **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**).
- Le nombre de refus a augmenté de 14,6 % (+6432 refus) par rapport à l'année précédente, soit dans une proportion plus élevée que le nombre de demandes de visa Schengen (+9,5 %). Le taux de refus a ainsi atteint 8,2 % (2018 : 7,8 %).
- Le taux de refus varie toutefois selon le motif du voyage. En 2019, il est de 2,8 % pour les demandes motivées par une *visite officielle*, de 4,8 % pour celles qui avancent un *voyage d'affaires* et de 6,4 % pour celles qui évoquent le *tourisme*. Le taux de refus le plus élevé (17,1 %) a été clairement enregistré pour les demandes motivées par une *visite à des parents ou à des amis*.
- 38,2 % des refus concernent des ressortissants indiens (21,7 %) ou kosovars (16,5 %). Les hausses les plus importantes ont été enregistrées pour les ressortissants kosovars (+1901 refus, +29,7 %), indiens (+1643, +17,7 %) et chinois (+1622, +146,7 %).
- Si l'on ne tient compte que des pays pour lesquels on a compté plus de 100 refus, les taux de refus les plus élevés ont été enregistrés pour le Cameroun (44,8 %), l'Algérie (44,2 %), le Ghana (41,2 %), la RD du Congo (33,3 %) et la Libye (33,1 %). À l'opposé, l'Afrique du Sud (1,3 %), la Russie (1,5 %), l'Indonésie (1,9 %) et l'Arabie saoudite (2 %) ont connu les taux les plus faibles.

0.2 Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 - 1.8)

- Le nombre de demandes de visa présentées par des ressortissants **indiens** continue de croître, passant pour la première fois au-dessus de la barre des 200 000 demandes. Cependant, cette hausse a été nettement moins marquée qu'au cours des deux années précédentes : +4,9 % (+9375 demandes) contre +21 % en 2018 et +23,9 % en 2017. Le ralentissement économique que connaît le pays ainsi que les difficultés financières du grand voyageur *Cox & Kings* en sont sans doute les principales raisons. Par rapport à l'année précédente, une hausse a notamment été enregistrée en ce qui concerne les demandes de visa déposées à des *fins touristiques* (+9004, +5,7 %) ou pour *affaires* (+2428, +14,8 %). Au total, 165 728 demandes de visa touristique ont été formées en 2019, soit 84,2 % de l'ensemble des demandes de visa Schengen (2018 : 83,6 %). Les 9,6 % restants l'ont été pour effectuer des *voyages d'affaires*. Malgré cette évolution, l'Office fédéral de la statistique (OFS) constate une baisse du nombre de nuitées passées en Suisse par des touristes indiens (-2,1 %).

Alors que le nombre de visas demandés pour accomplir des *voyages de motivation*² avait fortement crû durant les trois années précédentes (2018 : +45,8 %; 2017 : +30,9 %; 2016 : +42,1 %), il a décliné en 2019. En Inde, 11 491 visas ont été demandés au titre d'un *voyage de motivation*, soit 2008 de moins qu'en 2018 (-14,9 %), cette baisse étant certainement, elle aussi, la conséquence du ralentissement économique.

Le nombre de demandes rejetées (+1643 refus, +17,7 %) augmente plus rapidement que celui des demandes elles-mêmes, le taux de refus passant ainsi à 5,5 % (2018 : 4,9 %).

Beaucoup de demandes ont été déclinées en raison de falsifications du passeport ou des justificatifs.

- Avec presque 120 000 demandes, la **Chine** occupe, avec une nette avance, le deuxième rang en termes de nombre de visas. Ce pays se distingue également par la plus forte hausse du nombre de demandes de visas déposées en 2019 (+27 414 demandes, +29,8 %). Cette augmentation concerne tant les visas Schengen (+26 909, +31 %) que les visas nationaux (+505, +9,7 %).

Le nombre de demandes de visa aux fins touristiques a connu un bond spectaculaire (+24 171, +41,4 %), passant à 82 608 ; le tourisme représente ainsi le principal motif des demandes de visa Schengen déposées en Chine (72,6 % ; contre 67,3 % en 2018). Par rapport à l'année précédente, une augmentation a également été enregistrée pour les *voyages d'affaires* (+1632 demandes, +8,8 %) et les *visites à la famille ou à des amis* (+446, +8,4 %). Près de 1,4 million de nuitées ont été réservées en Suisse par des touristes chinois, qui sont ainsi nettement en tête dans ce domaine. Ce chiffre considérable ne représente toutefois qu'une hausse de 2,4 % par rapport à l'année précédente (source : OFS).

L'évolution du nombre de demandes émanant de ressortissants chinois s'explique en partie par la progression fulgurante des voyages de motivation organisés en mai 2019 par Jeunesse Global, une société opérant à l'échelle mondiale qui a conduit environ 12 000 touristes chinois en Suisse. Par ailleurs, le tourisme individuel compte de plus en plus d'adeptes en Chine, ce d'autant qu'il y est devenu plus facile, pour des groupes de 10 à 20 personnes, de déposer leur demande de visa eux-mêmes, c'est-à-dire sans l'aide de voyagistes.

Le taux de refus reste relativement bas : 2,4 % (2728 refus) contre 1,3 % en 2018. En chiffres absolus, on note tout de même 1622 refus de plus que l'année précédente (+146,7 % refus). Cette hausse s'explique par le fait qu'une partie des demandes déposées en vue d'accomplir un voyage de motivation n'étaient pas conformes aux directives des trois représentations suisses en Chine et qu'un nombre croissant de documents présentés (relevés bancaires, certificats de travail, etc.) avaient été falsifiés.

- Le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants **kosovars** a, lui aussi, considérablement augmenté (+10 100 demandes, +26,2 %), en ce qui concerne tant les visas Schengen (+8831, +28,4 %) que les visas nationaux (+1269, +17,3 %). Cette progression est principalement due à la coopération mise en place avec les prestataires externes, laquelle a permis de proposer depuis le début de l'année davantage de rendez-vous pour déposer sa demande de visa.

Quelque 33 000 visas Schengen ont été requis pour rendre visite à des membres de la famille (+7017 demandes [+ 27,2 %] par rapport à 2018), soit 82,1 % de l'ensemble des

² Voyages de motivation : voyages organisés et financés par des entreprises afin de récompenser et de motiver leurs employés, partenaires ou clients pour les services rendus

demandes de 2019. S'agissant des visas nationaux, 94,3 % (8132 visas) ont été justifiés par des *raisons familiales* (par ex., regroupement familial, mariage).

Le nombre de refus progresse à peu près proportionnellement à celui des demandes (+1901 refus, +29,7 %), si bien que le taux de refus ne varie que faiblement, passant de 22,5 % en 2018 à 20,8 % pour l'année sous revue.

- Pour la première fois depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015, le nombre de demandes déposées par des **ressortissants thaïlandais** est en recul. Certes celui-ci n'est que de 3,3 % (-1477), mais il marque une rupture par rapport aux années précédentes : 2018 : +10,8 %, 2017 : +13,1 %, 2016 : +25,1 %. Cette évolution s'explique par le fait que la représentation suisse délivre désormais davantage de visas de longue durée (1 à 2 ans) à des touristes aisés. Par ailleurs, beaucoup de Thaïlandais ont renoncé à voyager hors du pays en 2019 en raison du couronnement du roi Rama X. Le recul concerne principalement les visas à fins touristiques (-1721 demandes, -4,6 %). Les chiffres de l'OFS vont dans le même sens, puisque le nombre de nuitées réservées en Suisse par des ressortissants thaïlandais a baissé de 3 % par rapport à 2018. Comme le nombre de refus a nettement diminué par rapport à l'année précédente (-19,7 %), le taux de refus s'est réduit, passant de 2,9 % en 2018 à seulement 2,4 %.
- Une hausse considérable a été enregistrée en ce qui concerne les **ressortissants saoudiens** (+5410 demandes, +30,3 %). Elle s'inscrit dans le prolongement des chiffres de 2018 (+16,3 %). Cette évolution est due, entre autres, au fait que la représentation à Riad a pu, grâce à des mesures organisationnelles, examiner environ 40 % de demandes de plus que l'année précédente. 97,6 % des quelque 23 000 demandes de visa Schengen ont été déposées à des fins touristiques (2018 : 96 %), soit une progression de 32,2 % (+5459) par rapport à 2018. Par contre, le nombre de nuitées est en baisse (-6,4 % ; source : OFS). Le nombre de refus a pris l'ascenseur : 320 de plus qu'en 2018 (+248,1 %). Beaucoup de demandes ont été rejetées parce que les demandeurs avaient présenté des assurances-voyage falsifiées ; la proportion de refus a ainsi atteint 2 % (+ 1,3 point de pourcentage).
- Les **ressortissants indonésiens** ont, eux aussi, été bien plus nombreux à demander un visa (+2746 demandes [+27,4 %] par rapport à 2018). Cette augmentation concerne presque exclusivement les visas touristiques (+2741, +41,7 %). Différents facteurs peuvent l'expliquer : un goût du voyage de plus en plus prononcé au sein des couches moyenne et supérieure de la population, des forfaits vacances de plus en plus avantageux et l'essor des voyages de motivation.

0.3 Accords de libéralisation en matière de visas et accords bilatéraux (cf. 1.9 - 1.10)

L'introduction ou, au contraire, la révocation par l'UE d'une obligation de visa pour un pays s'applique à l'ensemble de l'espace Schengen - et, partant, à la Suisse. Aucun accord d'exemption de visa n'est entré en vigueur en 2019.

En tant qu'État associé, la Suisse est libre de conclure avec d'autres États des accords d'exemption de visa en faveur des titulaires *d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel*. En 2019, elle a conclu un accord bilatéral avec deux pays. Si les titulaires *d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service ou d'un passeport spécial* de Cuba sont exemptés de l'obligation de visa, en ce qui concerne le Liban, l'exemption ne s'applique qu'aux titulaires *d'un passeport diplomatique*.

0.4 Accords de représentation (cf. 1.11 - 1.12)

Chaque État membre de Schengen peut traiter des demandes de visa Schengen au nom d'autres États membres, ou être représenté par un autre État Schengen dans la procédure de visa. Cette solution permet de combler les lacunes des réseaux d'agences et réduit considérablement, pour de nombreux demandeurs, les distances à parcourir dans le cadre de leur demande.³

En 2019, la Suisse a assumé 60 mandats de représentation dans 25 de ses représentations à l'étranger et représenté 18 États membres différents. En outre, elle représente temporairement l'Allemagne à Yaoundé (Cameroun). La représentation à Bichkek (Kirghizistan) est celle qui représente le plus grand nombre d'États membres. En effet, elle assume à elle seule huit mandats de représentation. La représentation à Vancouver (Canada) assume six mandats, tandis que les représentations à Antananarivo (Madagascar), Colombo (Sri Lanka) et Pristina (Kosovo) assument chacune cinq mandats. Seul changement enregistré par rapport à 2018 : la Suisse a cessé de représenter la France à Noursoultan (anciennement Astana, Kazakhstan). En 2019, notre pays a traité 25 700 demandes de visa au nom d'autres États membres dans différentes représentations, soit 2843 demandes de moins (10 %) que l'année précédente. Cette baisse est due pour une bonne part au fait que la Suisse ne représente plus la France à Noursoultan. En 2018, cette représentation avait traité pas moins de 5923 demandes en faveur d'autres États membres, ce qui la plaçait au second rang après celle de Pristina (Kosovo). En 2019, 71,7 % des demandes ont été traitées dans des représentations sur la base d'accords conclus avec la France, l'Autriche, les Pays-Bas et la Belgique. Près des quatre cinquièmes de l'ensemble des demandes traitées au nom d'un autre État par la Suisse ont été déposées à Pristina (Kosovo, 11 885 demandes), Bichkek (Kirghizistan, 4131) et Colombo (Sri Lanka, 4382).

Durant l'année sous revue, la Suisse a été représentée par un autre État Schengen sur 58 sites. Elle a conclu un nouvel accord avec l'Allemagne en vue de la représenter à Achgabat (Turkménistan), mais uniquement en ce qui concerne les titulaires *d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service* du Turkménistan. Par contre, la coopération avec la France a pris fin à Almaty (Kazakhstan). Le plus grand nombre de demandes de visa traitées en représentation de la Suisse l'ont été par les Pays-Bas à Masquât (Oman, 3012 visas délivrés ; 2018 : 2849), la Hongrie à Minsk (Belarus, 1598 ; 2018 : 1671) et la République tchèque à Oulan-Bator (Mongolie, 940 ; 2018 : 666). Au total, la France a délivré 3760 visas pour la Suisse, les Pays-Bas 3127, la Hongrie 1955 et la Belgique 1457.

Depuis le 19 décembre 2011, un accord-cadre dans le domaine des visas est en vigueur avec la Principauté de Liechtenstein. En 2019, la Suisse a traité 1588 demandes de visa (visas Schengen et nationaux confondus) sur la base de cet accord (contre 1486 en 2018).

0.5 Prestataires de services externes (cf. 2.1 - 2.2)

Fin 2019, la Suisse coopérait avec des prestataires de services externes (PSE) dans 26 pays. Les demandeurs de visa ont ainsi la possibilité de déposer leur demande de visa Schengen dans l'un des 67 centres, appelés « Visa Acceptance Center » (VAC), auxquels ils ont accès. Depuis janvier 2019, la Suisse travaille au Kazakhstan avec un prestataire externe non plus

³ Les demandes de visa traitées par la Suisse pour le compte d'autres États membres figurent dans les statistiques suisses sur les visas. Les demandes reçues au nom de la Suisse par un autre État membre apparaissent dans les statistiques de cet État membre.

seulement à Noursoultan, mais aussi à Almaty.

Pour la première fois depuis l'introduction du monitoring des visas, plus de 500 000 demandes de visa Schengen déposées dans une représentation suisse sont passées par un PSE (518 602 exactement, soit 79 223 de plus que l'année précédente). Deux événements expliquent en grande partie cette progression. Premièrement, le PSE établi à Pristina (Kosovo), qui avait été mis en place en septembre 2018, a fonctionné pour la première fois durant une année complète : il a reçu en tout 36 880 demandes Schengen, Pristina se classant ainsi au quatrième rang des *dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de PSE* (voir ch. 2.2). Deuxièmement, les trois représentations suisses sises en Chine continentale (Guangzhou, Pékin et Shanghai) ont enregistré une hausse remarquable du nombre de demandes de visa Schengen par rapport à l'année précédente (+ 23 606).

Plus d'une demande de visa Schengen sur deux (51,3 %) transmise par l'entremise d'un PSE est traitée par les représentations établies à New Delhi (Inde) ou en Chine continentale (Guangzhou, Pékin et Shanghai). Pour la première fois depuis l'introduction du monitoring des visas, plus de 80 % des demandes de visa Schengen ont été déposées entre février et septembre via un PSE.

0.6 Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)

Fin 2019, 34 des 90 représentations à l'étranger offraient à leurs clients la possibilité de remplir et de soumettre leur demande de visa Schengen en ligne (www.swiss-visa.ch). La situation est inchangée par rapport à 2018.

En 2019, 39 116 demandes de visa Schengen ont été transmises en ligne, soit 10 428 de moins que l'année précédente (-21,1 %). Ce recul est principalement dû au fait que la représentation suisse à Pristina (Kosovo) n'offre plus cette possibilité depuis septembre 2018, vu qu'elle travaille désormais avec un prestataire externe. En 2018, Pristina figurait encore au premier rang des *dix représentations comptant le plus de demandes déposées en ligne* (15 724 demandes).

Plus de 90 % des demandes de visa Schengen ont été présentées en ligne auprès de l'une des représentations suisses suivantes : Amman (Jordanie), Vancouver (Canada), San Francisco (États-Unis), Quito (Équateur) ou Nairobi (Kenya). Les représentations sises à San Francisco (États-Unis), Nairobi (Kenya) et Katmandou (Népal) ont traité nettement plus de demandes en ligne que l'année précédente (> +700).

0.7 Buts du séjour (cf. 3.1 - 3.3)

L'an dernier, 94,1 % de tous les visas Schengen (2018 : 93,1 %) ont été délivrés au titre de l'un des trois motifs suivants : *tourisme* (62,4 %), *visites à des parents ou à des amis* (17,3 %) ou *affaires* (14,4 %). Les représentations suisses ont reçu au total 382 901 demandes de visa touristique, soit 41 416 demandes de plus (+ 12,1 %) que l'année précédente. Quelque 110 000 visas touristiques ont été délivrés pour les seuls mois d'avril et de mai. Quatre cinquièmes de ces visas ont été remis à des ressortissants indiens (43,3 %), chinois (21,6 %), thaïlandais (9,3 %) ou saoudiens (5,8 %).

Le nombre de demandes de visa déposées en vue de rendre visite à des proches ou à des connaissances a enregistré un nouveau record : 105 984 demandes, soit 8515 de plus qu'en 2018 (+8,7 %). 31 % d'entre elles ont été formées par des ressortissants kosovars (32 815 demandes).

Le nombre de demandes de visa présentées en vue d'un voyage d'affaires a, lui aussi, augmenté et atteint 88 196 (+6005 [+7,3 %] par rapport à 2018). Comme ces dernières années, ce sont les ressortissants chinois (22,9 %) et indiens (21,4 %) qui ont déposé le plus de demandes de visa d'affaires.

0.8 Sexe et âge des demandeurs (cf. 4.1 - 4.2)

La proportion de femmes ayant demandé un visa est légèrement supérieure à celle de hommes (50,7 %). La plupart des demandes ont été présentées par des personnes âgées de 19 à 40 ans (47,1 %), suivies de la tranche d'âges des 41 à 65 ans (34,9 %). 12,7 % des demandeurs ont moins de 18 ans, 5,2 % plus de 65 ans.

Comme l'année dernière, la part des femmes prédomine dans quatre des cinq représentations réceptionnant le plus de demandes. Alors qu'à Bangkok (63,6 %, Thaïlande), Shanghai (57,2 %, Chine) et Pékin (55,9 %, Chine), leur nombre est nettement plus élevé que celui des hommes, à Pristina (Kosovo), leur proportion n'est que légèrement supérieure à celle des hommes (50,7 %). À New Delhi (Inde), par contre, les demandeurs masculins sont majoritaires (53,5 %).

Tant à Shanghai (50,6 %) qu'à Pékin (49,8 %), la proportion de demandeurs de visa âgés de 19 à 40 ans est supérieure à la moyenne. À Bangkok (43,1 %) et à Pristina (40,2 %), en revanche, ce sont les personnes de la tranche d'âges des 41 à 65 ans qui sont nettement plus nombreuses que la moyenne (34,9 %). Alors que les ressortissants thaïlandais ont surtout requis des visas touristiques, les ressortissants kosovars des visas pour rendre visite à des membres de leur famille.

0.9 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 5.1 - 5.3)

Les titulaires d'un *passeport diplomatique*, d'un *passeport de service*, d'un *passeport spécial* ou d'un *passeport officiel* ont présenté légèrement plus de demandes de visa en 2019 (+431, +3,7 %). La proportion de titulaires d'un tel passeport parmi les demandeurs de visa a néanmoins très légèrement diminué, soit de 0,1 point de pourcentage (2019 : 1,8 % ; 2018 : 1,9 %). Ces titulaires utilisent leur visa principalement pour accomplir des *visites officielles* (41,6 %) des *voyages d'affaires* (36,7 %) ou du *tourisme* (9,8 %).

Alors que le nombre de demandes de visa déposées par les titulaires d'un *passeport spécial* a augmenté (+438, +8,4 %), les demandes émanant de titulaires d'un *passeport diplomatique* sont en baisse (-146, -6,8 %). Plus de la moitié (51,1 %) des demandes présentées avec un *passeport diplomatique*, un *passeport de service*, un *passeport spécial* ou un *passeport officiel* ont été traitées par la représentation suisse à Pékin (Chine). Celle-ci a délivré 5218 visas aux seuls titulaires d'un *passeport spécial* (2018 : 4512). Cette hausse s'explique notamment par le fait qu'en 2019, plusieurs groupes d'athlètes chinois ont participé à des compétitions ou été inscrits à des camps d'entraînement en Suisse.

Les dix représentations comptant le plus de demandes de visa déposées par des titulaires d'un *passeport diplomatique*, d'un *passeport de service*, d'un *passeport spécial* ou d'un *passeport officiel* sont les mêmes que l'année précédente ; seul le classement a changé.

0.10 Visas humanitaires (cf. 6.1 - 6.4)

399 visas humanitaires ont été délivrés en 2019, soit 90 de moins que l'année précédente. Jamais si peu de visas humanitaires n'avaient été émis en un an depuis le lancement du monitoring des visas en 2015 (2018 : 489 visas ; 2017 : 522 ; 2016 : 748 ; 2015 : 1017 ; 2014 : 3771).

La diminution constatée est principalement due au fait que le nombre de visas remis à des ressortissants syriens (-86 visas, -50,3 %) ou kosovars (-43, -29,9 %) a nettement baissé. Les premiers ont obtenu moins de *visas humanitaires au titre de l'art. 4, al. 2, OEV*⁴, les seconds moins de visas de la catégorie *Raisons humanitaires*, notamment.

Un *visa humanitaire au titre de l'art. 4, al. 2, OEV* peut être délivré s'il y a lieu d'estimer que la vie ou l'intégrité physique d'une personne sont directement, sérieusement et concrètement menacées dans son pays d'origine ou de provenance. L'intéressé doit se trouver dans une situation de détresse particulière qui rend indispensable l'intervention des autorités ; d'où la nécessité de lui accorder un visa d'entrée en Suisse. Tel peut être le cas, par exemple, dans les situations de conflits armés particulièrement aiguës ou pour échapper à une menace personnelle bien réelle et imminente. Il est alors impératif d'examiner attentivement les spécificités de la demande de visa. Si l'intéressé se trouve déjà dans un État tiers, on peut, en règle générale, considérer qu'il n'est plus menacé. En 2019, des demandeurs de 21 pays (2018 : 17) ont pu faire valoir une situation de détresse et ont ainsi reçu un visa humanitaire de la catégorie ad hoc. Deux cinquièmes de ces visas humanitaires sont imputables à la Syrie (43,6 %, 75 visas). À une exception près, les visas humanitaires délivrés à des ressortissants syriens l'ont été dans les représentations à l'étranger établies dans des pays proches de la Syrie, soit à Beyrouth (Liban) et à Istanbul (Turquie). En outre, un plus grand nombre de citoyens érythréens (+21 visas) et sri-lankais (+ 4 visas) ont pu entrer en Suisse en toute sécurité grâce à des visas humanitaires de la catégorie des *visas humanitaires au titre de l'art. 4, al. 2, OEV*.

En 2019, la Suisse a délivré 227 visas de la catégorie *Raisons humanitaires* (29 de moins [-11,3 %] que l'année précédente). Plus de la moitié d'entre eux (54,2 %) ont été émis à la suite de la levée temporaire d'une interdiction d'entrée (suspension). La plupart des visas liés à une décision de suspension ont à nouveau été octroyés à des ressortissants du Kosovo, bien qu'ils en aient obtenus nettement moins que l'année précédente. Par ailleurs, 104 visas pour *Raisons humanitaires* ont été accordés à des personnes issues de 25 autres pays. Quelques visas ont été établis afin de subir une intervention médicale urgente ou de rendre visite à un proche gravement malade hospitalisé en Suisse. D'autres encore ont bénéficié dudit pour visa pour régler des affaires familiales (par ex., enterrement d'un proche parent).

⁴ Les différentes catégories de visas humanitaires sont décrites au chap. 6, p. 26.

Statistiques Visa Monitoring

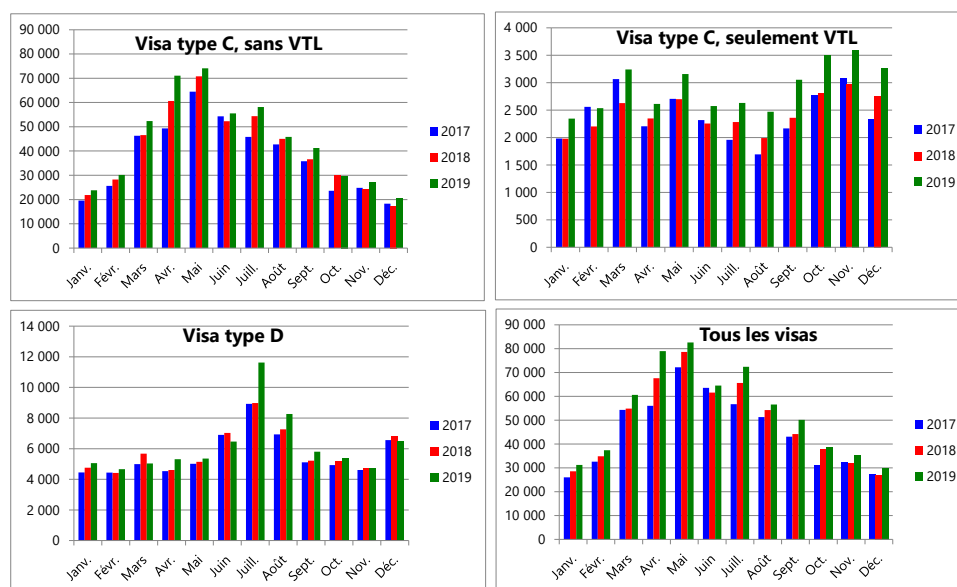
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2019, par types de visa

Période	Demandes Total	Demandes dél.	Schengen A + C dél.	Schengen VTL dél.	Schengen refusé Total	Schengen refusé Taux	National D dél.
Janvier	33 888	31 207	23 799	2 347	2 681	9,3 %	5 061
Février	40 440	37 366	30 169	2 535	3 074	8,6 %	4 662
Mars	64 678	60 608	52 332	3 241	4 070	6,8 %	5 035
Avril	83 565	78 956	71 028	2 614	4 609	5,9 %	5 314
Mai	87 911	82 626	74 117	3 158	5 285	6,4 %	5 351
Juin	69 270	64 537	55 500	2 574	4 733	7,5 %	6 463
Juillet	78 100	72 384	58 131	2 630	5 716	8,6 %	11 623
Août	60 825	56 554	45 818	2 472	4 271	8,1 %	8 264
Septembre	54 458	50 115	41 252	3 055	4 343	8,9 %	5 808
Octobre	42 660	38 635	29 714	3 505	4 025	10,8 %	5 416
Novembre	39 215	35 312	26 994	3 592	3 903	11,3 %	4 726
Décembre	33 681	30 038	20 283	3 260	3 643	13,4 %	6 495
2019	688 691	638 338	529 137	34 983	50 353	8,2 %	74 218
2018	630 881	586 960	487 850	29 285	43 921	7,8 %	69 825
Différ.	+57 810	+51 378	+41 287	+5 698	+6 432	+0,4 %	+4 393

Légende : **A** : visa Schengen de transit aéroportuaire; **C** : visa Schengen uniforme; **VTL** : visa Schengen à validité territoriale limitée; **D** : visa national; **Dem.** : Demandes (Schengen et nationales) ; **dél.** : délivré; **ref.** : refusé

1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle, 2017 à 2019

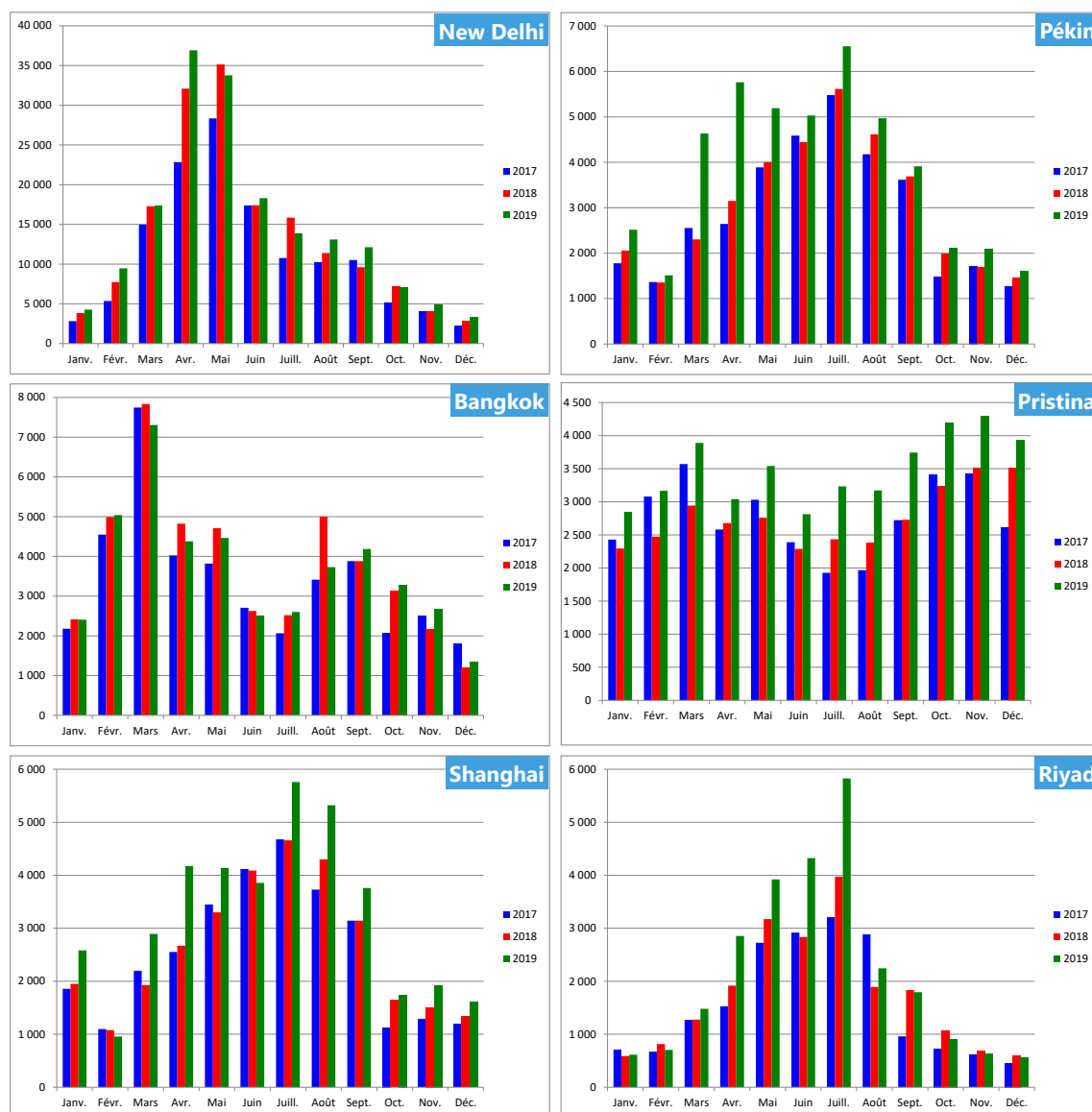


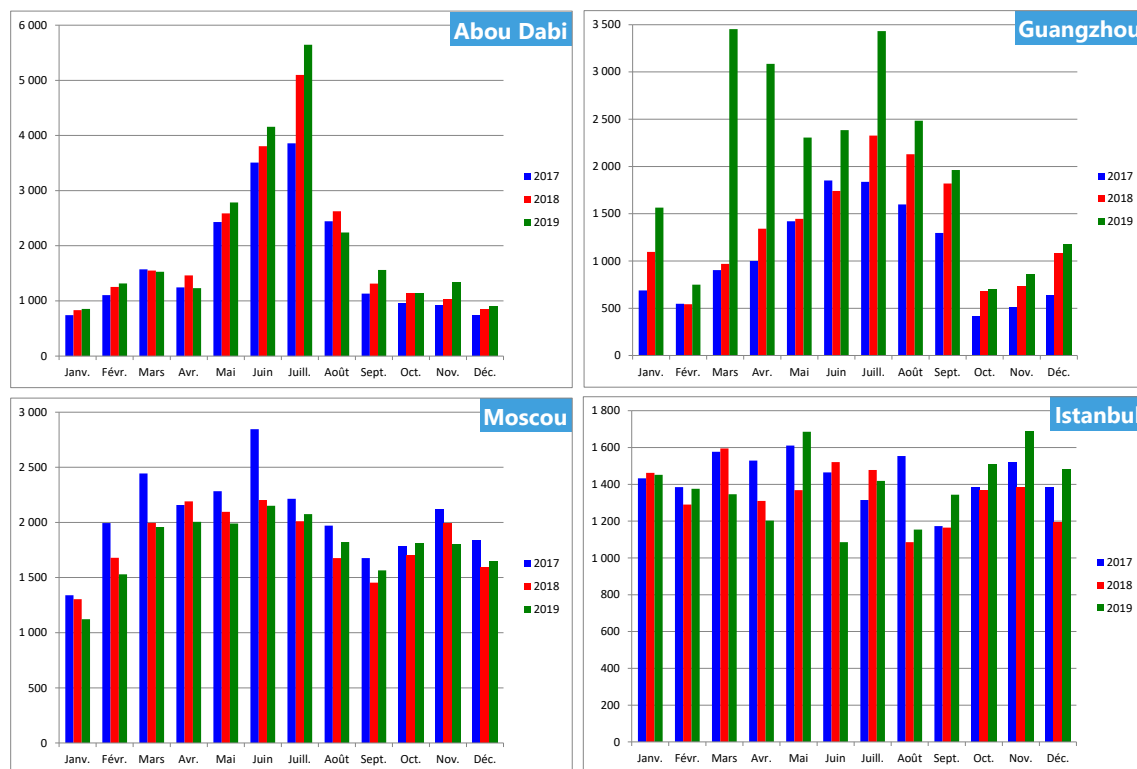
Indication : les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa en 2019 et 2018

Nr.	Représentation	Schengen		National D Dem.	Dem. Total	Dem. dél.	Dem. ref.	2018 Dem.	2018 Position	Évolut.
		A + C Dem.	VTL Dem.							
1	New Delhi, Inde	170 630	167	3 609	174 406	164 396	10 010	164 361	1 (+/-0)	+6,1 %
2	Pékin, Chine	43 887	6	2 002	45 895	44 515	1 380	36 376	3 (+1)	+26,2 %
3	Bangkok, Thaïlande	42 777	0	1 157	43 934	42 915	1 019	45 305	2 (-1)	-3,0 %
4	Pristina, Kosovo	7 532	31 917	2 431	41 880	34 097	7 783	33 254	4 (+/-0)	+25,9 %
5	Shanghai, Chine	37 675	0	1 036	38 711	38 160	551	31 597	5 (+/-0)	+22,5 %
6	Riyad, Arabie saoudite	25 480	93	288	25 861	24 885	976	20 662	8 (+2)	+25,2 %
7	Abou Dabi, EAU	24 088	286	307	24 681	21 815	2 866	23 538	6 (-1)	+4,9 %
8	Guangzhou, Chine	23 601	0	564	24 165	23 646	519	15 912	10 (+2)	+51,9 %
9	Moscou, Russie	19 594	89	1 796	21 479	21 135	344	21 889	7 (-2)	-1,9 %
10	Istanbul, Turquie	15 015	120	1 604	16 739	15 214	1 525	16 217	9 (-1)	+3,2 %

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2017 à 2019

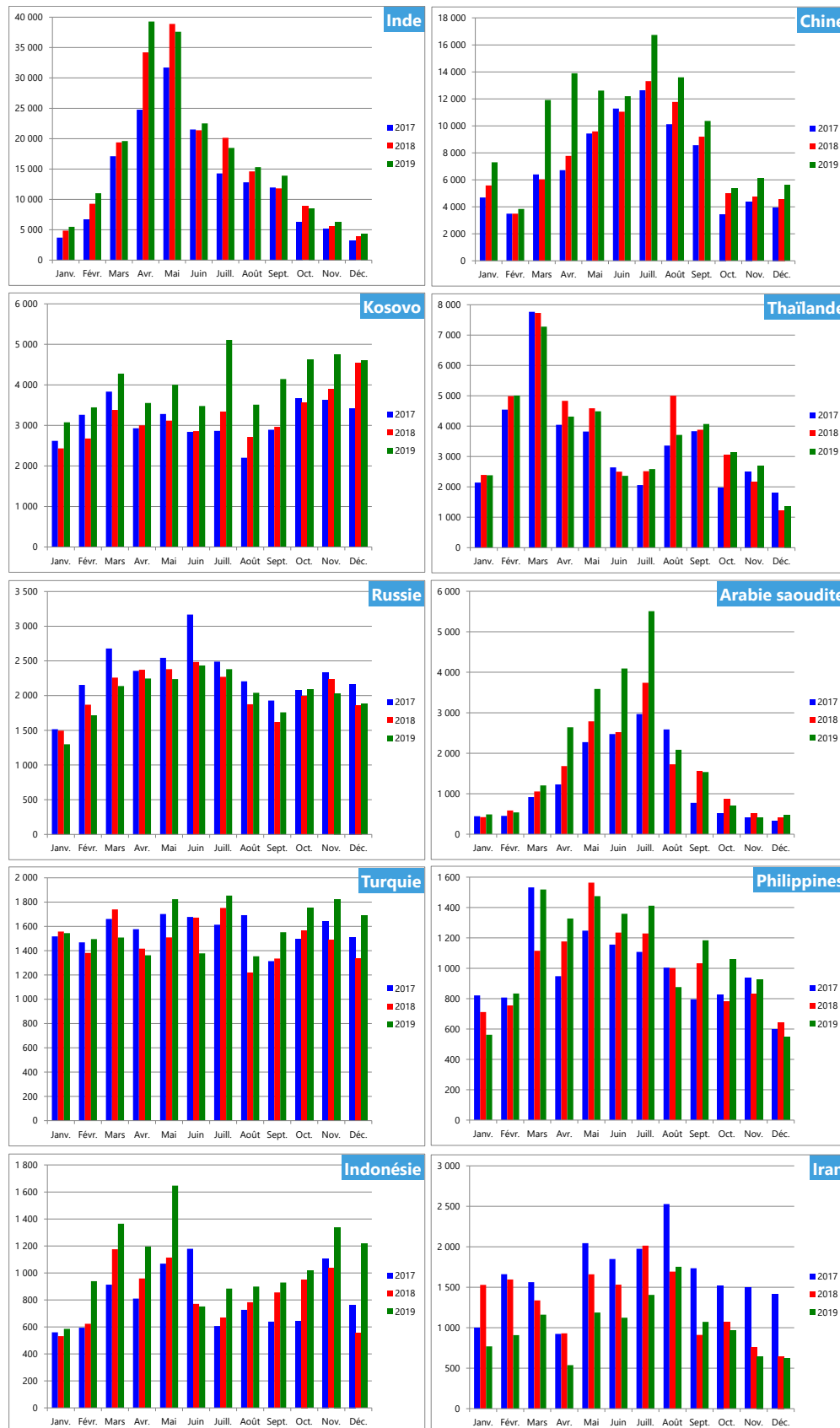




1.5 Demandes de visa en 2019 et 2018 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs

Nr.	Nation	Schengen A + C Dem.	Schengen VTL Dem.	National D Dem.	Dem. Total	Dem. dél.	Dem. ref.	Dem. faite dans le pays	2018 Dem.	2018 Position	Évolut.
1	Inde	196 844	21	5 431	202 296	191 379	10 917	85,9 %	192 921	1 (+/-0)	+4,9 %
2	Chine	113 612	188	5 723	119 523	116 795	2 728	91,3 %	92 109	2 (+/-0)	+29,8 %
3	Kosovo	7 866	32 101	8 619	48 586	40 292	8 294	84,2 %	38 486	4 (+1)	+26,2 %
4	Thaïlande	42 052	3	1 337	43 392	42 373	1 019	96,9 %	44 869	3 (-1)	-3,3 %
5	Russie	20 607	113	3 531	24 251	23 949	302	86,0 %	24 706	5 (+/-0)	-1,8 %
6	Arabie saoudite	22 887	51	337	23 275	22 826	449	97,8 %	17 865	7 (+1)	+30,3 %
7	Turquie	15 364	34	3 747	19 145	17 610	1 535	83,2 %	17 981	6 (-1)	+6,5 %
8	Philippines	11 687	0	1 395	13 082	12 110	972	60,3 %	12 068	9 (+1)	+8,4 %
9	Indonésie	12 276	3	492	12 771	12 539	232	90,0 %	10 025	11 (+2)	+27,4 %
10	Iran	11 041	104	1 010	12 155	9 771	2 384	82,8 %	15 684	8 (-2)	-22,5 %

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2017 à 2019



1.7 Les dix principaux pays d'origine avec le plus grand nombre de visas refusés en 2019 et 2018

Nr.	Nation	Schengen	Schengen	Schengen	Schengen	Schengen	2018	2018	
		A + C Dem.	VTL Dem.	Dem. Total	Ref. Total	Ref. Taux			
1	Inde	196 844	21	196 865	10 917	5,5 %	187 453	9 274	4,9 %
2	Kosovo	7 866	32 101	39 967	8 294	20,8 %	31 136	6 396	20,5 %
3	Chine	113 612	188	113 800	2 728	2,4 %	86 891	1 106	1,3 %
4	Pakistan	8 096	148	8 244	2 540	30,8 %	7 835	2 634	33,6 %
5	Iran	11 041	104	11 145	2 384	21,4 %	14 674	2 412	16,4 %
6	Sri Lanka	10 593	252	10 845	2 051	18,9 %	9 668	1 897	19,6 %
7	Algérie	4 381	34	4 415	1 950	44,2 %	4 085	1 489	36,5 %
8	Turquie	15 364	34	15 398	1 535	10,0 %	14 839	1 291	8,7 %
9	Ghana	3 545	0	3 545	1 459	41,2 %	3 574	1 641	45,9 %
10	Népal	4 138	0	4 138	1 024	24,7 %	3 450	689	20,0 %

Indication : les visas nationaux de type D ne sont pas refusés mais retirés. Par contre, l'autorisation de séjour qui va de pair au niveau cantonal peut être refusée.

1.8 Les dix représentations avec le plus grand nombre de visas refusés en 2019 et 2018

Nr.	Représentation	Schengen	Schengen	Schengen	Schengen	Schengen	2018	2018	
		A + C Dem.	VTL Dem.	Dem. Total	Ref. Total	Ref. Taux			
1	New Delhi, Inde	170 630	167	170 797	10 010	5,9 %	161 179	8 526	5,3 %
2	Pristina, Kosovo	7 532	31 917	39 449	7 783	19,7 %	30 663	6 014	19,6 %
3	Abou Dabi, EAU	24 088	286	24 374	2 866	11,8 %	23 278	2 517	10,8 %
4	Téhéran, Iran	9 634	80	9 714	2 015	20,7 %	13 286	2 045	15,4 %
5	Colombo, Sri Lanka	9 517	200	9 717	1 826	18,8 %	8 527	1 562	18,3 %
6	Alger, Algérie	4 120	26	4 146	1 807	43,6 %	3 914	1 403	35,8 %
7	Islamabad, Pakistan	4 052	173	4 225	1 662	39,3 %	4 400	1 811	41,2 %
8	Istanbul, Turquie	15 015	120	15 135	1 525	10,1 %	14 736	1 436	9,7 %
9	Accra, Ghana	3 584	2	3 586	1 512	42,2 %	3 574	1 685	47,1 %
10	Pékin, Chine	43 887	6	43 893	1 380	3,1 %	34 476	534	1,5 %

1.9 Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE en 2019

Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE	Entrée en vigueur
Aucun nouvel accord de libéralisation en matière de visas en 2019.	

1.10 Accords bilatéraux en 2019

Accords d'exemption de l'obligation du visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel	Entrée en vigueur
Cuba (titulaires de passeports diplomatiques, de service et spéciaux)	26.04.2019
Liban (titulaires de passeports diplomatiques)	01.12.2019

1.11 États membres de Schengen représentés par la Suisse en 2019

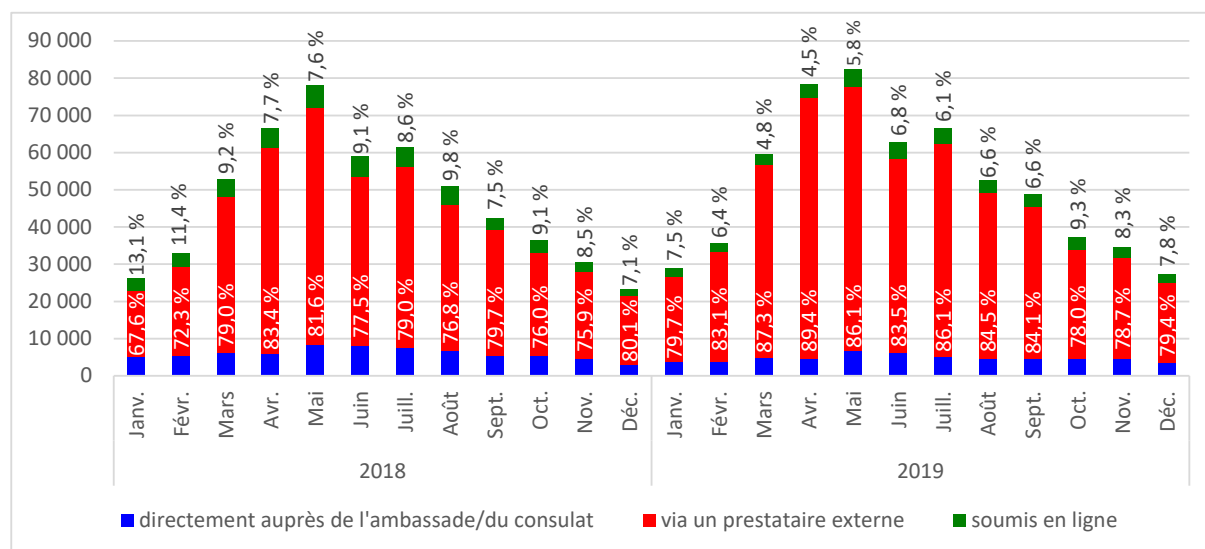
La Suisse représente désormais:	Entrée en vigueur
Levée de la représentation de la France à Noursoultan (Kazakhstan)	01.01.2019

1.12 États membres de Schengen qui représentent la Suisse en 2019

La Suisse est désormais représentée par:	Entrée en vigueur
l'Allemagne à Ashgabat (Turkménistan)	01.04.2019
Levée de la représentation française à Almaty (Kazakhstan)	01.01.2019

2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2018 et 2019



2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes en 2019 et 2018

Nr.	Représentation	Schengen	Schengen	Schengen	2018	2018	Évolut.
		Total	Outsourcing	Pourcentage	Outsourcing	Position	
1	New Delhi, Inde	170 797	169 928	99,5 %	160 194	1 (+/-0)	+6,1 %
2	Bangkok, Thaïlande	42 777	39 649	92,7 %	41 578	2 (+/-0)	-4,6 %
3	Pékin, Chine	43 893	37 479	85,4 %	28 845	4 (+1)	+29,9 %
4	Pristina, Kosovo ⁵	39 449	36 880	93,5 %	-	-	-
5	Shanghai, Chine	37 675	35 849	95,2 %	28 953	3 (-2)	+23,8 %
6	Riyad, Arabie saoudite	25 573	25 245	98,7 %	19 689	6 (+/-0)	+28,2 %
7	Abou Dabi, EAU	24 374	24 290	99,7 %	23 206	5 (-2)	+4,7 %
8	Guangzhou, Chine	23 601	22 779	96,5 %	14 703	8 (+/-0)	+54,9 %
9	Moscou, Russie	19 683	17 154	87,2 %	17 704	7 (-2)	-3,1 %
10	Istanbul, Turquie	15 135	14 506	95,8 %	13 834	9 (-1)	+4,9 %

⁵ La représentation suisse à Pristina (Kosovo) offre à ses clients la possibilité de déposer leur demande de visa Schengen par l'intermédiaire d'un prestataire de services externe depuis septembre 2018. Pour cette raison, il n'est pas possible de procéder à une comparaison avec 2018.

2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne en 2019

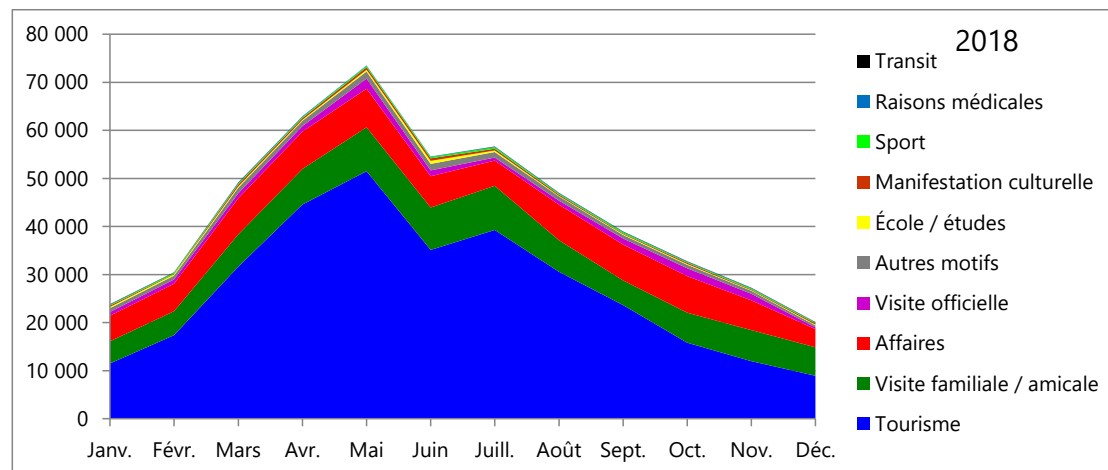
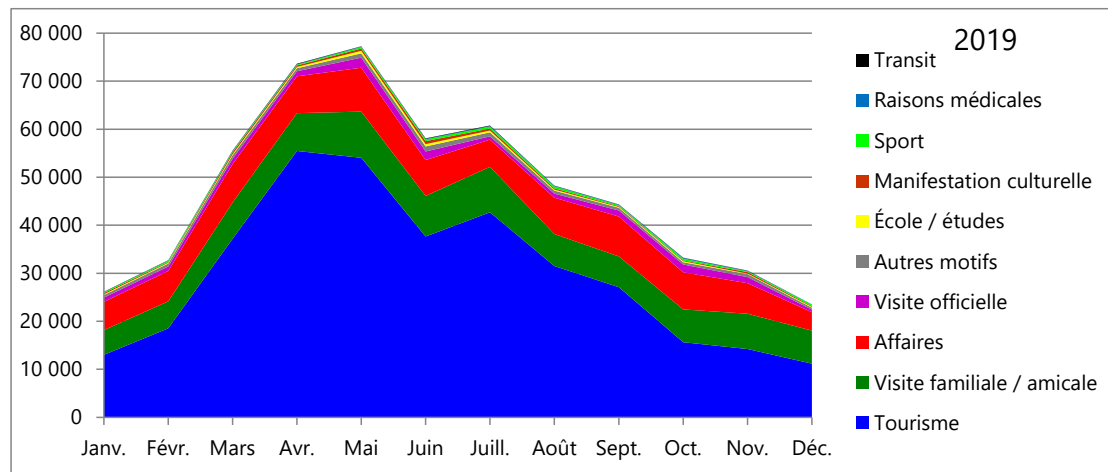
Nr.	Représentation	Schengen Total	Schengen en ligne	Schengen Pourcentage	2018 en ligne	2018 Position	Évolut.
1	San Francisco, États-Unis	4 593	4 445	96,8 %	3 358	2 (+1)	+32,4 %
2	Nairobi, Kenya	3 933	3 602	91,6 %	2 482	4 (+2)	+45,1 %
3	Bichkek, Kirghizistan	4 835	3 338	69,0 %	2 876	3 (+/-0)	+16,1 %
4	Katmandou, Népal	3 698	2 844	76,9 %	2 080	7 (+3)	+36,7 %
5	New York, États-Unis	3 743	2 698	72,1 %	2 277	5 (+/-0)	+18,5 %
6	Amman, Jordanie	2 280	2 233	97,9 %	2 197	6 (+/-0)	+1,6 %
7	Vancouver, Canada	2 153	2 092	97,2 %	1 747	8 (+1)	+19,7 %
8	Quito, Équateur	1 773	1 702	96,0 %	1 560	10 (+2)	+9,1 %
9	Dhaka, Bangladesh	2 139	1 451	67,8 %	1 211	11 (+2)	+19,8 %
10	Atlanta, États-Unis	1 786	1 294	72,5 %	1 170	12 (+2)	+10,6 %

Indication : certaines représentations à l'étranger offrent aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne (site internet www.swiss-visa.ch). La demande signée ainsi que le passeport et les pièces complémentaires doivent ensuite être remises à la représentation compétente. En règle générale, les demandeurs doivent encore se rendre personnellement à la représentation pour la saisie des données biométriques, sauf s'ils sont exemptés du prélèvement obligatoire des empreintes digitales en vertu du code des visas ou que la saisie de leurs empreintes digitales dans le VIS remonte à moins de 59 mois.

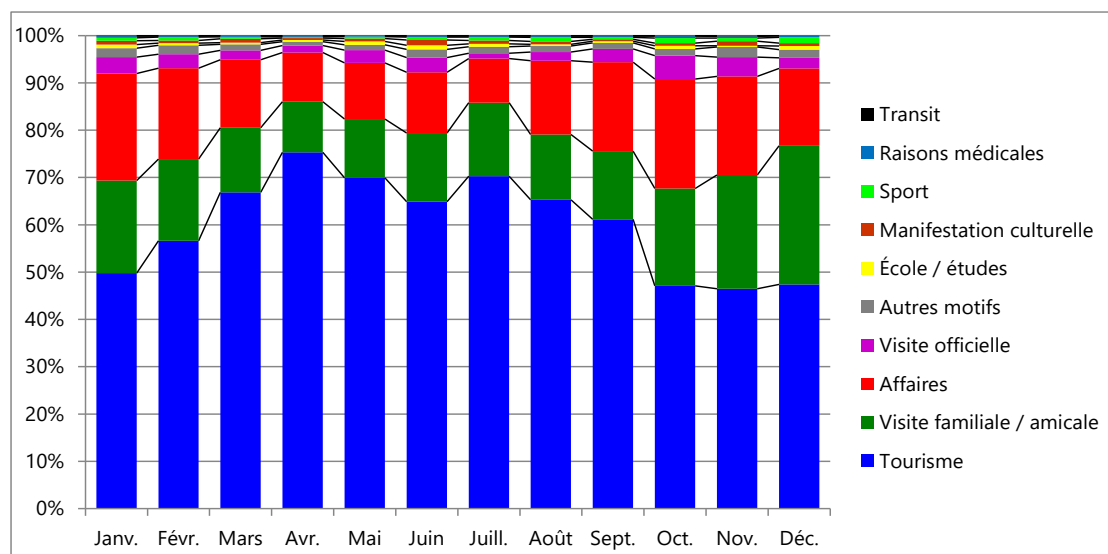
La demande en ligne n'est pas proposée dans les pays dans lesquels une coopération existe avec un prestataire de services externe. Ce choix doit permettre d'éviter toute concurrence avec lesdits prestataires.

3 Buts du séjour⁶

3.1 Évolution des dix buts de séjour possible, années 2019 et 2018

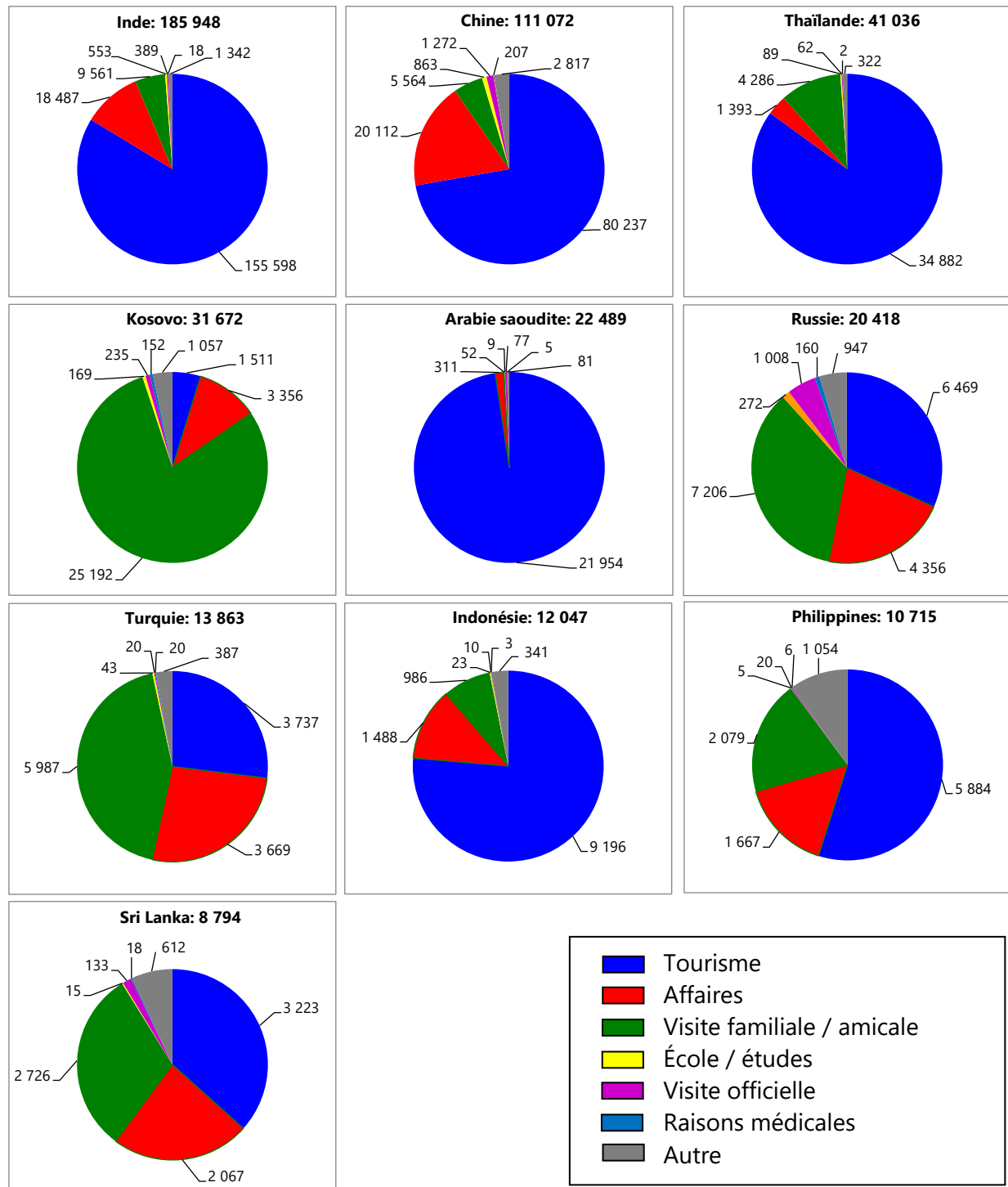


3.2 Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2019



⁶ Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés en 2019, ventilés par but de séjour

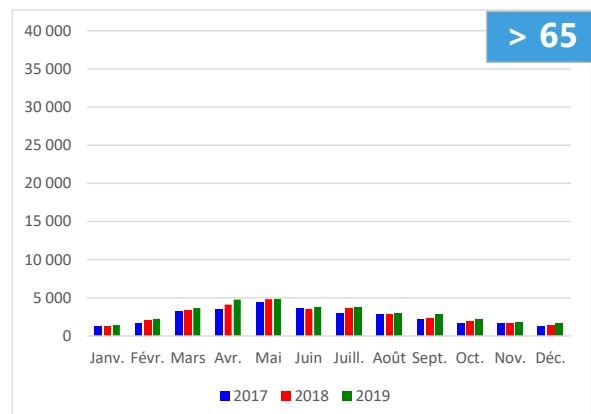
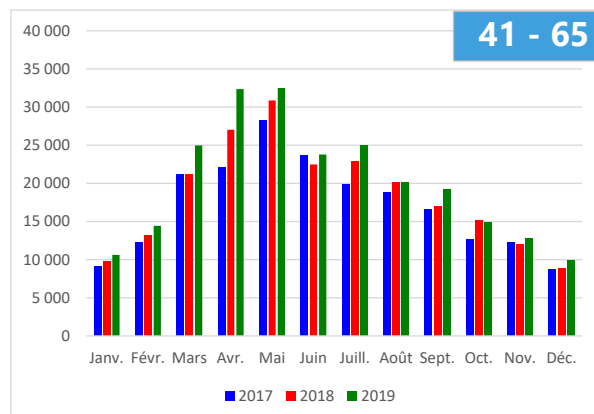
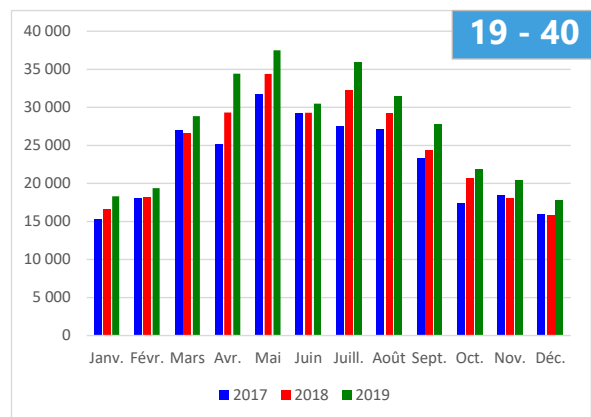
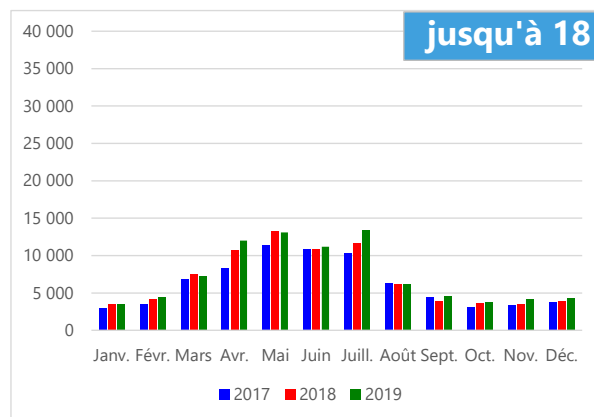


4 Sexe et âge des demandeurs

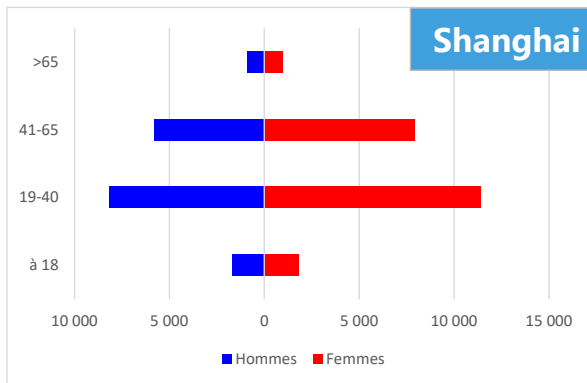
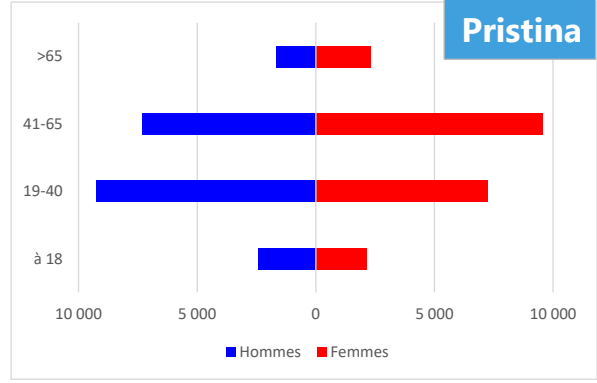
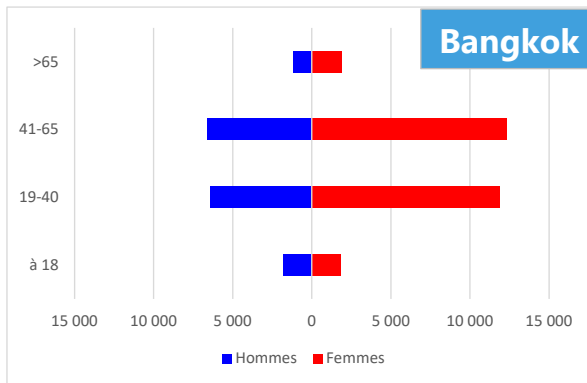
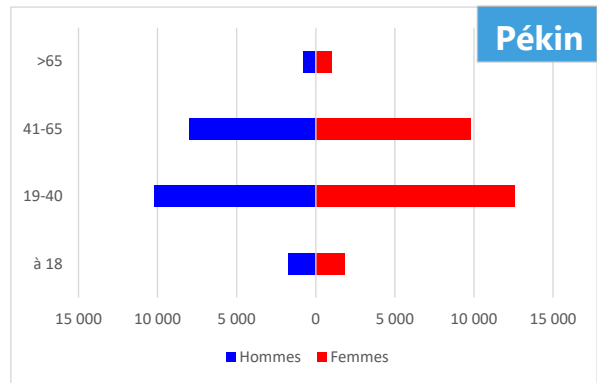
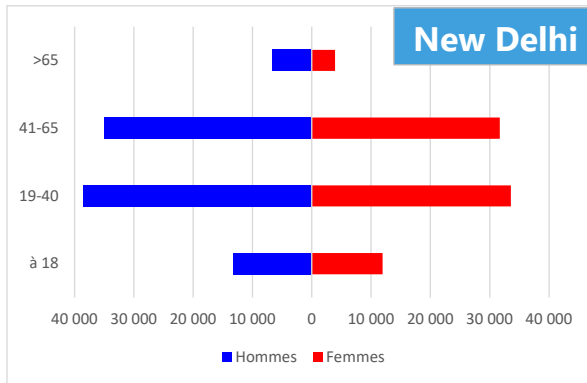
4.1 Sexe et âge des demandeurs, de 2019 à 2017

Sexe et Année	2019 Total	2019 Pourcentage	2018 Total	2018 Pourcentage	2017 Total	2017 Pourcentage
Hommes	339 842	49,3 %	315 159	50,0 %	293 213	49,9 %
Jusqu'à 18	44 513		41 564		37 812	
19 - 40	160 180		147 057		138 222	
41 - 65	117 562		110 427		102 585	
> 65	17 587		16 111		14 594	
Femmes	348 849	50,7 %	315 722	50,0 %	294 085	50,1 %
Jusqu'à 18	43 252		41 143		37 646	
19 - 40	164 151		147 942		138 352	
41 - 65	123 059		109 995		102 828	
> 65	18 387		16 642		15 259	

4.2 Mise en regard des groupes d'âge, de 2017 à 2019



4.3 Les cinq représentations selon les visas demandés en 2019, ventilés par sexe et par âge



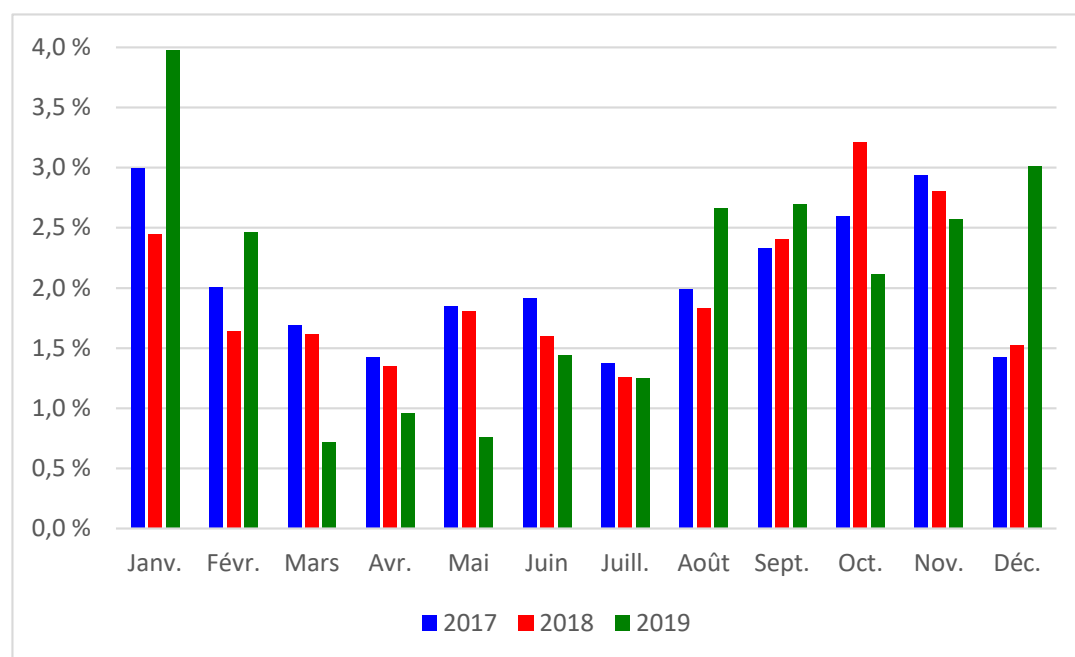
5 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

5.1 Vue d'ensemble de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2019

Période	Demandes d+s+sp+o Total	Demandes d+s+sp+o délivré	Demandes d+s+sp+o diplomatique	Demandes d+s+sp+o de service	Demandes d+s+sp+o spécial	Demandes d+s+sp+o officiel	Total des demandes	Proportion sur le total des demandes
Janvier	1 347	1 333	228	328	526	265	33 888	4,0 %
Février	997	990	166	252	403	176	40 440	2,5 %
Mars	468	459	85	77	239	67	64 678	0,7 %
Avril	802	798	118	193	368	123	83 565	1,0 %
Mai	672	665	138	131	272	131	87 911	0,8 %
Juin	1 001	996	138	139	508	216	69 270	1,4 %
Juillet	981	967	163	206	411	201	78 100	1,3 %
Août	1 619	1 614	283	387	684	265	60 825	2,7 %
Septembre	1 469	1 451	277	308	683	201	54 458	2,7 %
Octobre	902	892	185	121	465	131	42 660	2,1 %
Novembre	1 008	999	97	211	543	157	39 215	2,6 %
Décembre	1 016	1 005	116	180	528	192	33 681	3,0 %
2019	12 282	12 169	1 994	2 533	5 630	2 125	688 691	1,8 %
2018	11 951	11 738	2 140	2 504	5 192	2 115	630 881	1,9 %
Différ.	+331	+431	-146	+29	+438	+10	+57 810	-0,1 %

Légende: d+s+sp+o = passeport diplomatique, de service, spécial et officiel.

5.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2017 à 2019



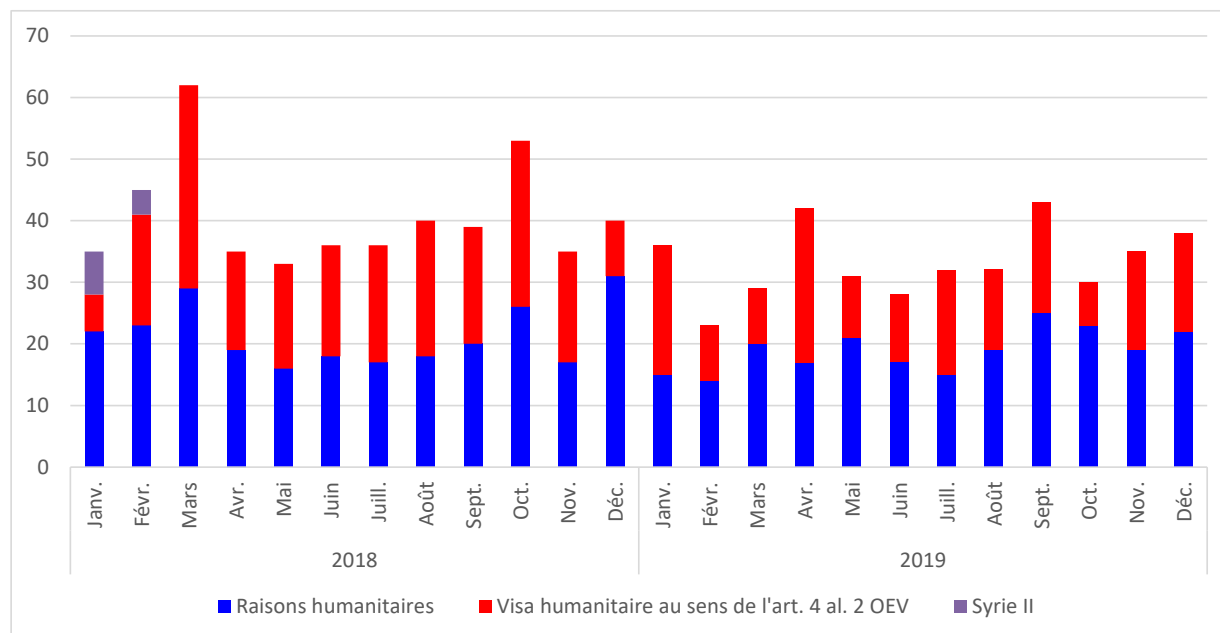
5.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations en 2019 et 2018

Nr.	Représentation	2019	2019	2019	2018	2018	Demandes Évolution
		Demandes d+s+sp+o	Demandes Total	d+s+sp+o Proportion	Demandes d+s+sp+o	Demandes Position	
1	Pékin, Chine	6 281	45 895	13,7 %	5 403	1 (+/-0)	+16,3 %
2	Riyad, Arabie saoudite	825	25 861	3,2 %	836	2 (+/-0)	-1,3 %
3	Dhaka, Bangladesh	467	2 216	21,1 %	426	3 (+/-0)	+9,6 %
4	Ho Chi Minh Ville, Viêtnam	332	4 688	7,1 %	311	8 (+4)	+6,8 %
5	Le Caire, Égypte	288	5 532	5,2 %	331	7 (+2)	-13,0 %
6	Moscou, Russie	279	21 479	1,3 %	184	13 (+7)	+51,6 %
7	Colombo, Sri Lanka	276	10 160	2,7 %	334	6 (-1)	-17,4 %
8	New Delhi, Inde	269	174 406	0,2 %	363	5 (-3)	-25,9 %
9	Islamabad, Pakistan	247	4 632	5,3 %	374	4 (-5)	-34,0 %
10	Abuja, Nigéria	209	3 739	5,6 %	238	10 (+/-0)	-12,2 %

Légende: **d+s+sp+o** = passeport diplomatique, de service, spécial et officiel.

6 Visas humanitaires

6.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2018 et 2019



Indication :

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016 :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension⁷). Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.
- Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire à la représentation suisse compétente. Depuis le 15 septembre 2018, ces visas sont délivrés en tant que visas nationaux à la suite de la modification des bases légales (art. 4, al. 2, de l'ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas (OEV), en vue d'un séjour de plus longue durée. Depuis lors, ils ont été regroupés sous la désignation *visas humanitaires conformément à l'art. 4, al. 2, OEV* (précédemment : *directive SEM du 25.2.2014*).
- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourrait bénéficier d'une protection en Suisse. Parmi elles, 500 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant d'entrer en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire. Le 8 février 2018, les quatre derniers visas humanitaires liés à cette décision du Conseil fédéral ont été délivrés par la représentation suisse à Beyrouth (Liban). Au cours des trois dernières années, 501 personnes sont ainsi arrivées en Suisse grâce à cette décision. Ces visas sont regroupés plus bas dans la catégorie *Syrie II*.

Année	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	36	23	29	42	31	28	32	32	43	30	35	38	399
2018	35	45	62	35	33	36	36	40	39	53	35	40	489

⁷ Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

6.2 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2019, par catégorie

Catégorie	Visas hum. délivrés
Raisons humanitaires	227
Visas humanitaires au sens de l'art. 4 al. ⁸	172

6.3 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2019, ventilés par les cinq principales représentations

Nr.	Représentation	Visas hum. délivrés
1	Pristina, Kosovo	101
2	Beyrouth, Liban	76
3	Istanbul, Turquie	49
4	Colombo, Sri Lanka	24
5	Tunis, Tunisie	20

6.4 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2019, ventilés par les cinq principales nationalités

Nr.	Nation	Visas hum. délivrés
1	Kosovo	101
2	Syrie	85
3	Sri Lanka	32
4	Érythrée	31
5	Turquie	17

⁸ Précédemment : directive SEM du 25.2.2014.

Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question:

Adresse email: visa@sem.admin.ch

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern



[Site internet Monitoring des visas](#)